

« Pour une autre réforme fiscale »

Non à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG

Depuis sa création, les hausses successives de la CSG ont souvent été compensées par des baisses de cotisations sociales, en particulier, de cotisation « patronales ».

En augmentant la CSG de 1,7 % pour les salariés et retraités, le Gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert du financement de la sécurité sociale des cotisations vers l'impôt et la fiscalisation.

Cette fiscalisation accrue illustre le danger de voir arriver la fusion entre la CSG et l'impôt sur le revenu. Si cela peut sembler être une simplification, une telle fusion ferait courir un risque important concernant le financement de la protection sociale. Cela pourrait aussi augurer de l'instauration d'une « flat tax » c'est à dire un impôt à un taux unique sur les revenus. Le résultat serait une hausse importante de l'impôt pour les plus pauvres et à l'inverse une sacrée baisse pour les plus riches.

Le Prélèvement à la source (PAS) vise à préparer les esprits à cette fusion. Véritable usine à gaz qui n'est pas véritablement un prélèvement contemporain, le PAS va fragiliser le consentement à l'impôt mais aussi les services même de la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, les risques de remises en cause de la progressivité de l'impôt, et de la fusion CSG/IR dans la foulée du PAS sont bien réels. Elle a rappelé son opposition à cette réforme qui va compliquer inutilement un recouvrement de l'impôt sur le revenu, aujourd'hui réalisé à près de 99 %. C'est pourquoi la GT Finances Publiques continue d'exiger l'abandon du PAS, et non pas un simple report.

La CGT exige une véritable augmentation des salaires et pensions dans le cadre d'une augmentation du pouvoir d'achat permettant une relance de l'économie et des conditions sociales des salariés et retraités.

Public: [Protection sociale Complémentaire](#)
[Infos Confédérales](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank